

90 jours sur 180, et que faire si vous voulez rester plus

Comment le compte se fait vraiment, ce qu'il faut garder de chaque voyage, et le dossier de visa pas à pas.

1 • Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Le passeport avec lequel vous voyagez, en cours de validité. Si vous l'avez renouvelé, gardez aussi l'ancien : les anciens tampons y sont.
- Les dates exactes d'entrée et de sortie de chaque voyage dans l'espace Schengen, pas seulement en Espagne. Les cartes d'embarquement, les billets ou les réservations suffisent.
- Tout tampon d'entrée ou de sortie antérieur au registre électronique, photographié.
- Si vous avez une autre nationalité, ou un titre de séjour d'un autre pays de l'espace Schengen, le document qui le prouve : il change tout le calcul.
- Si vous demandez le visa de résidence non lucrative, la liste de VOTRE consulat. Celui de Londres demande : demande de visa national, formulaire EX-01, photo, passeport, justificatif de ressources, assurance maladie, extrait de casier judiciaire, certificat médical, preuve de résidence dans la circonscription consulaire et le paiement de la taxe (formulaire 790, code 052).

2 • L'ordre des démarches

- 1 Mettez dans un tableau, dans l'ordre, tous vos voyages de l'année dans l'espace Schengen : date d'entrée, date de sortie.
- 2 Comptez à rebours depuis la date qui vous intéresse, sur les 180 jours qui la précèdent. Le jour d'arrivée et le jour de départ comptent chacun pour un jour entier.
- 3 Vérifiez le résultat avec le calculateur officiel de la Commission européenne avant d'acheter un billet.
- 4 Notez dans le calendrier du téléphone la date à laquelle vous récupérez des jours, et une seconde alarme une semaine avant de les épuiser.
- 5 S'il vous faut rester plus longtemps : allez sur la page de VOTRE consulat, car les pièces demandées et la façon de prendre rendez-vous changent d'un consulat à l'autre.
- 6 Faites apostiller et traduire par un traducteur assermenté les documents étrangers quand le consulat l'exige, et prenez le rendez-vous : dans beaucoup de consulats, dont Londres, la demande se dépose en personne.

3 • Les erreurs que nous voyons revenir

- Ne compter que les jours passés en Espagne. Tous les pays de l'espace Schengen comptent, y compris une journée de transit.
- Croire que quelques jours dehors remettent le compteur à zéro. Ils ne le remettent pas : ces jours cessent simplement de s'ajouter, et la fenêtre reste de 180 jours.
- S'appliquer la règle en étant citoyen de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Elle ne vous concerne pas ; passé trois mois, ce qui vous concerne est l'inscription au registre des étrangers.
- Déposer le dossier de visa dans un consulat qui n'est pas celui de votre résidence : il revient sans avoir été ouvert.
- Apporter le casier judiciaire ou le certificat médical sans apostille ni traduction assermentée alors que le consulat les demande ainsi.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

■ Entry/Exit System (EES), Unión Europea

https://travel-europe.europa.eu/ees_en

■ Comisión Europea, cruce de fronteras y calculadora de estancia corta

https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen/border-crossing_en

■ Código de fronteras Schengen, Reglamento (UE) 2016/399

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0399>

■ Consulado General de España en Londres, visado de residencia no lucrativa

<https://www.exteriores.gob.es/Consulados/londres/en/ServiciosConsulares/Paginas/Consular/Visado-de-residencia-no-lucrativa.aspx>

Si vous préférez que nous le fassions

120 € le calcul, le calendrier jusqu'à 2027 et un an de rappels

249 € le dossier complet du visa non lucratif, prêt pour l'avocat

Nous calculons, nous prévenons et nous rangeons le dossier. Nous ne sommes pas avocats et nous ne signons rien pour vous : celui qui signe et dépose le visa, c'est vous, ou l'avocat que vous choisissiez et payez.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.